

Une dépêche de l'APIC sur le décret d'application

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 15 mars 2011

Selon l'agence de presse internationale [APIC](#)/lmedia :

« L'Instruction fixant les critères d'application du "Motu proprio" (*) "Summorum Pontificum" pourrait être rendue publique début avril, selon le vaticaniste italien Andrea Tornielli.

Dans le quotidien "Il Giornale", ce dernier affirme que l'Instruction émanant de la Commission pontificale "Ecclesia Dei" devrait inciter les évêques du monde entier à appliquer le "Motu proprio", qui avait libéralisé l'usage des livres liturgiques en latin d'avant le Concile Vatican II (1962-1965).

Si besoin, la Commission "Ecclesia Dei" serait chargée de juger les litiges entre fidèles et évêques locaux. Le nombre de fidèles nécessaires pour former un groupe susceptible de demander la célébration de la messe traditionnelle ne serait pas précisé. Le document inciterait aussi les séminaires du monde entier à enseigner aux futurs prêtres comment célébrer la messe selon la forme dite "extraordinaire", avec les livres liturgiques promulgués en juin 1962.

(*) Un "Motu proprio", du latin "de son propre chef", est une lettre émise par le pape de sa propre initiative. »